

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Le dix-sept décembre deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos à la Salle des Fêtes, lieu exceptionnel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

**Date de convocation** : 10 décembre 2020

**Membres en exercice** : 19

**Date d'affichage** : 10 décembre 2020

**Présents** : 19 **Votants** : 19

**Etaient présents** : Mme Annie PRIEUR, Mr Jérôme AVONDE, Mme Catherine MERLEN, Mr Jordan LEGRAND, Mme Florence PIHA, Mme Françoise DENEUVE, Mme Carole COUPLEUX, Mr Didier HUBLET, Mr Olivier GENTIL, Mr Laurent PANNIER, Mme Céline PINHEIRO, Mme Stéphanie MARAIS, Mr François BOENDER, Mr Aurélien GAUTIER, Mme Christelle MAILLARD, Mr Pierre LARIBLE, Mme Candice VABRE et Mr Florent FIDELIN.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de séance** : Mr Jordan LEGRAND.

---

## **Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,

## **Finances** :

- Budget primitif 2020, décision modificative n°1

## **Questions diverses** :

## **Questions ajoutées** :

- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales,
- Commission environnement et transition écologique.

Avant de procéder à l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République du 27 mai 1974 au 21 mai 1981.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2020, lequel est adopté à **l'unanimité**.

## **Délibérations** :

### **BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Maire indique que cette décision modificative a pour deux objectifs ; de régulariser le dépassement de crédits budgétaires et d'ajuster les crédits nécessaires à l'équilibre du budget primitif.

Cette décision modificative n°1 s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement selon les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-60623 : Alimentation	0,00 €	13 568,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156 : Maintenance	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>83 568,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	2 213,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 213,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-722 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125 000,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>
D-6531 : Indemnités	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	29 219,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 219,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125 000,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>250 000,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>
D-21318-93 : Equipement divers Bat. Communaux	0,00 €	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>375 000,00 €</b>		<b>375 000,00 €</b>

A l'unanimité.

### Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE.

Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières sont dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralise et en améliore la fiabilité.

Par ailleurs, cette loi du 1<sup>er</sup> août 2016, transfère aux maires, en lieu et place des commissions administratives, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Leurs décisions sont contrôlées à posteriori par les commissions de contrôles chargées de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoire (RAPO), formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire, et de veiller sur la régularité des listes électorales.

C'est pour accomplir ces deux missions, qu'il est nécessaire de désigner des membres de la commission de contrôles des listes électorales et aux listes électorales complémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions suivantes :

Commission de contrôles des listes électorales et aux listes complémentaires :

Madame Carole COUPLEUX, titulaire

Madame Françoise DENEUVE, titulaire

Mr Olivier GENTIL, suppléant

Mme Stéphanie MARAIS, suppléant

Tribunal de grande instance :

Mr François BOENDER, titulaire

Mr Didier HUBLET, suppléant

**Commission environnement et transition écologique**

Monsieur le Maire rappelle les engagements pris par la commune dans le cadre de la Cop-21 en octobre 2018 et dont une partie est largement en cours.

Les travaux de la commission environnement et transition écologique se situent dans le prolongement de ces engagements.

Pierre Larible fait le point de l'avancement des travaux de la commission à ce jour, et propose un sondage au conseil sur un ensemble de questions portant sur les chapitres suivants : alimentation, biodiversité, mobilité, énergie et déchets.

Le dépouillement n'est pas fait en séance. Les travaux se poursuivront lors de nouvelles réunions de la commission.

**Questions diverses**

Compte-tenu du contexte sanitaire, Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y aura pas de cérémonie des vœux en janvier 2021, rendez-vous annulé au même titre que les autres manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.